



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

reconnaissance de l'État palestinien

Question au Gouvernement n° 361

Texte de la question

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT PALESTINIEN

M. le président. La parole est à Mme Elsa Faucillon, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

Mme Elsa Faucillon. Monsieur le ministre des affaires étrangères, avec la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nous célébrons aujourd'hui les soixante-dix ans du plan de partage de l'Organisation des Nations Unies – ONU – optant pour la coexistence de deux États, Israël et la Palestine.

Demain, cela fera cent jours que l'avocat franco-palestinien Salah Hamouri est détenu par les autorités israéliennes, sur la base d'un dossier prétendument secret. Nous en sommes encore là, soixante-dix plus tard, soixante-dix ans de négation du peuple palestinien, soixante-dix ans que la Palestine n'en peut plus d'attendre sa reconnaissance.

Au mépris de la résolution 446 du Conseil de sécurité de l'ONU, le gouvernement israélien poursuit une colonisation tous azimuts. L'ordre international doit pourtant être fondé sur la coopération et sur le droit. Or les déclarations de Donald Trump à l'égard du système onusien sont autant de signaux envoyés à la France et à l'Europe, tributaires, aujourd'hui, de la défense du droit international. Il est temps que la pression internationale permette la libération des prisonniers politiques.

En 2014, l'Assemblée nationale française avait adopté une résolution en faveur de la reconnaissance de l'État de Palestine, considérant ainsi que la paix nécessite une égalité juridique entre les deux parties. Ce vote est un premier pas qui attend toujours sa suite.

Le temps presse, mes chers collègues, et il y a urgence. Les terres deviendront bientôt trop étroites pour que puissent s'y poser les colombes. Il n'est pas ici question d'une artificielle position d'équilibre. Il s'agit de prendre courageusement position pour la paix, donc pour la justice.

Monsieur le ministre, la voix de la France demeure bien trop faible aujourd'hui. À quand la reconnaissance par la France – et j'entends par là son gouvernement – de la Palestine ? Quelles suites comptez-vous donner à la Conférence de Paris de janvier 2017 ? Quelles sont les dispositions prises pour la libération immédiate de notre concitoyen Salah Hamouri ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et FI, ainsi que sur plusieurs bancs des groupes NG et REM.)*

M. Bruno Joncour. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme la ministre chargée des affaires européennes.

Mme Nathalie Loiseau, *ministre chargée des affaires européennes*. Comme j'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure, madame Faucillon, la France réaffirme son engagement en faveur d'une solution à deux États, l'État israélien et l'État palestinien, vivant côte à côte en paix et en sécurité dans des frontières internationalement reconnues, avec Jérusalem comme capitale commune.

Cet engagement est ancien, et il ne fait aucun doute. Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et le Président de la République auront prochainement l'occasion de le réaffirmer en se rendant dans la région.
(*Applaudissements sur quelques bancs du groupe REM.*)

Vous avez aussi parlé de la situation de notre compatriote Salah Hamouri. J'ai déjà eu l'occasion de dire, ici même, que la France a demandé sa libération et qu'elle est préoccupée par sa situation. Il est en effet incarcéré sous le régime de la détention administrative depuis le 23 août dernier, et personne – ni lui-même, ni son avocat, ni les autorités françaises – ne connaît les charges retenues contre lui.

Nous avons eu l'occasion de faire part de notre mécontentement et de notre opposition à de telles détentions administratives dans la mesure où elles ne permettent pas un procès équitable.

M. Claude Goasguen. Vous voulez donc supprimer la rétention administrative ? C'est incroyable d'entendre des choses pareilles !

Mme Nathalie Loiseau, *ministre*. Notre consul général à Jérusalem s'est rendu à chacune des audiences publiques relatives à Salah Hamouri ; nous exerçons la protection consulaire à laquelle il a droit comme l'ensemble de nos compatriotes détenus à travers le monde, et restons globalement attentifs, bien entendu, à la situation des détenus palestiniens.

M. André Chassaigne et Mme Elsa Faucillon . Et la reconnaissance de l'État palestinien ?

M. Pierre Cordier. Vous n'avez pas répondu à la question !

Données clés

Auteur : [Mme Elsa Faucillon](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 361

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 novembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 novembre 2017](#)